

ARRÊTÉ NO. 030-33-2019

ARRÊTÉ MODIFIANT LE PLAN RURAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de la Municipalité régionale de Tracadie, dûment réuni, adopte ce qui suit :

1. L'Arrêté no 030-00-2019 intitulé « Plan rural de la Municipalité régionale de Tracadie » est modifié :
 - a) en créant de nouvelles zones de protection (P) à même des zones naturelles (N) et une partie d'une zone industrielle centrale (I1). Les propriétés concernées sont situées sur la rue de l'Entreprise pour le numéro d'identification (NID) 20434460, le long du chemin de la Baie pour les NID 20146593 et 20434452, au bout de la rue Donald et de la rue Nathalie pour les NID 20826673 et 20429874 et vis-à-vis du 3212, rue Principale entre la piste cyclable et la côte. Le but de cette modification est de protéger les terres humides.
 - b) en abrogeant l'article 4 de la « Partie A – Titre et désignation du secteur » dudit arrêté et en le remplaçant par ce qui suit :

« 4. Le territoire est divisé en zones délimitées sur le plan joint à l'Annexe A et intitulé « Carte de zonage » en date du 28 octobre 2019, modifié de la façon indiquée sur l'Annexe A-1 jointe aux présentes et en faisant partie. »

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : _____
DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : _____
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : _____
TROISIÈME LECTURE (par son titre) : _____
ET ADOPTION

Clifford Robichaud
Maire

Joey Thibodeau
Greffier municipal

ANNEXE A-1

